



Centre Communal d'Action Sociale  
Résidence Autonomie « Les Camélias »

**Tarifs au 1<sup>er</sup> juillet 2022**  
par délibérations CCAS du 13 Juin 2022

**Le loyer mensuel** varie en fonction de l'évolution des Indices de référence des loyers, à savoir (+2.48% sur 1 an) :

• Appartement de <b>Type 1</b> (env. 37 m <sup>2</sup> )	<b>579.01 €</b>
• Appartement de <b>Type 2</b> (env. 52 m <sup>2</sup> )	<b>651.77 €</b>
• Appartement <b>Studio</b> (env. 19 m <sup>2</sup> )	<b>343.31 €</b>
• Garage	<b>54.31 €</b>

**Caution : 1 mois de loyer (hors charges)**

A ce loyer s'ajoutent, **les charges mensuelles**, suivant l'Indice des prix à la consommation pour l'ensemble des ménages hors tabac (+4.59% sur 1 an), comprenant notamment :

- Le repas du midi servi en salle de restauration (*hors dimanches et jours fériés*),
- Le potage du soir,
- L'eau et l'assainissement,
- La téléassistance assurée par Présence Verte,

*mais également* : les animations, les ateliers de prévention de la perte d'autonomie, l'accès au service de blanchisserie (service payant), les charges de personnels, l'assurance des parties communes, les ordures ménagères,...

1 personne	<b>539.47 €</b>
2 personnes	<b>905.39 €</b>

**A charge du résident**, avant son entrée, **IMPERATIVEMENT**, de procéder personnellement à :

- la souscription d'une assurance Responsabilité Civile Vie Privée (+ garantie dommages aux biens)
- l'ouverture de sa ligne téléphonique (obligatoire pour la téléassistance),
- l'ouverture de son compteur électrique.

**Déductions des repas** : ..... **9.20 €**

- En cas d'hospitalisation,
- Pour vacances avec un minimum d'une semaine (*sous réserve d'un délai de prévenance de 15 jours*).

**Repas servi aux personnes extérieures (amis, familles, visiteurs)** : ..... **12.00 €**

Renseignements auprès des maitresses de maison ..... **24.00 € (repas festif)**